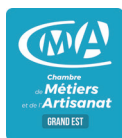


TAXE D'APPRENTISSAGE 2019 sur salaires 2018

Régime général et DOM TOM

A régler au plus tard le 28 février 2019



Adresse de retour : OCTA CONSULAIRE GRAND EST

Site de Lorraine

51 Rue Stanislas - 54000 NANCY

Courriel : taxe.apprentissage.lorraine@grandest.cci.fr

Tél : 03 83 90 88 22

Site : <http://www.octaconsulairegrandest.fr>

1- RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

N° Clé WEB
Identifiant Cabinet comptable

CONTACT Entreprise Comptable
Tél Fax
E-mail
SIRET
NAF

Date de radiation ou cessation d'activité

Effectif moyen annuel 2018 Nb d'apprenti(s) au 31/12/2018
de l'ensemble des établissements Voir au verso - 5
Nb d'apprenti(s) en cours d'année 2018

2- CALCUL DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Si $S \leq 107\,890$ € et au moins un apprenti en cours d'année PAS DE DÉCLARATION
Il faut remplir ces 2 conditions.

Attention : en cas de salariés intermittents, obligation légale de verser votre contribution TA sur cette masse salariale à l'AFDAS www.afdas.com/declaration

MASSE SALARIALE BRUTE

(cf. N4DS - rubrique S80.G62.00.002 / DSN rubriques S21.G00.44.001 + S21.G00.44.002)

S

- Pour les entreprises adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 11,5 % - Cocher si vous avez majoré

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE :

S x 0,68 %

TB

Uniquement pour les entreprises de 250 salariés et plus (calcul automatique en ligne sur le site : <http://www.octaconsulairegrandest.fr>) - voir au verso le calcul du taux de CSA

CSA : Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage..... S X

Taux calculé

CSA

3- DÉDUCTIONS HORS QUOTA

- Frais de stages de formation initiale (FS) : joindre les conventions de stages
Les stages de 3^{ème} générale sont exclus

ATTENTION : Les frais de stages sont limités à 3 % de TB

Si le total des frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond

TB X 3 % = plafond Total des frais calculés

Forfait journalier X	Cat. A : 25 € niveaux III - IV et V	Cat. B : 36 € niveaux I et II
nb de jours ouvrés =	<input type="text"/>	<input type="text"/>
montant par catégorie	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	+	
	Pas de centimes	

- Dons en nature (DN) : joindre l'attestation pédagogique, le reçu, le justificatif comptable.

Les CFA peuvent percevoir des dons en nature au titre du Hors Quota, CT 2e alinéa de l'article L6241- 8

+

Créance

Entreprises de 250 salariés et plus qui ont dans leur effectif plus de 5% de Contrat Favorisant l'Insertion Professionnelle en 2018

C

Total des déductions

FS + DN + C = D

4- PAIEMENT (A défaut de paiement au plus tard le 28 février 2019, le montant dû sera à payer au Trésor Public majoré de 100 %)

Montant à payer : TB + CSA - D = P
Pas de centimes

Chèque N° _____ à l'ordre de : OCTA CONSULAIRE GRAND EST
 Virement au Compte : IBAN : FR76 1470 7000 2032 2218 8756 810 SWIFT (BIC) : CCBPFRPPMTZ
(noter dans le libellé du virement votre identifiant ou siret / nom entreprise)

Pièces à joindre obligatoirement : contrats d'apprentissage justificatifs des dons en nature conventions de stages

Entreprise de 250 salariés et plus - Toutes les zones blanches sont à renseigner **obligatoirement quelle que soit la valeur des seuils ⁽⁴⁾ (voir site internet)**

Effectif annuel moyen	Contrats Favorisant l'Insertion Professionnelle (CFIP)				ALTERNANTS (a=y+z)	CFIP (i=w+x+y+z)	SALARIES (s)	Seuil CFIP c = i/s %	Seuil ALTERNANTS c' = a/s %
	VIE ⁽¹⁾ (w)	CIFRE ⁽²⁾ (x)	C. ALTERNANTS						
			apprentissage (y)	professionnalisation (z)					
2017									
2018									

(1) VIE : Volontariat International en Entreprise - (2) CIFRE : Convention Industrielle de Formation par la Recherche en Entreprise

(3) Les entreprises dont le seuil de contrats d'alternants est supérieur ou égal à 3 % sont exonérées si la progression de l'effectif de ces contrats est d'au moins 10 % par rapport à l'année précédente.

Taux CSA	250 ≤ s ≤ 2000 s > 2000	c < 1 %	1 % ≤ c < 2 %	2 % ≤ c < 3 %	3 % ≤ c < 5 %	c ≥ 5 %	3 % ≤ c' < 5 %
				0.40 %	0.20 %	0.10 %	0.05 %

(4) Information obligatoire pour le calcul de la créance même si votre seuil CFIP est supérieur à 5%

Calcul de la créance si le seuil CFIP est supérieur à 5% : $\frac{d \times s}{100} \times 400 \text{ €} = \text{montant de la créance}$ (d) plafonné à 2 ; ex : d = 0.5 si c = 5.5 %

5 - Si vous avez des Apprentis au 31/12/2018 : CONCOURS FINANCIER OBLIGATOIRE (CFO) - CT Art. L6241- 4

Si le montant du QUOTA + CSA éventuelle ne couvre pas la totalité des coûts apprentis, **possibilité** d'affecter le HORS QUOTA

Joindre **obligatoirement** les copies des contrats d'apprentissage en cours au 31/12/2018

IMPORTANT	UAI	NOM, Prénom de l'apprenti	CFA fréquenté, ADRESSE	Diplôme préparé (CAP, BAC PRO, etc...)	Date de début de contrat	Date de fin de contrat	Concours financier	

Cocher si d'autres apprentis figurent sur une suite jointe

6 - CALCUL DE LA RÉPARTITION (hors FRACTION REGIONALE POUR L'APPRENTISSAGE = 51 % TB)

QUOTA		CFA-UFA-SA		HORS QUOTA HQ	= 23 % TB	Cat A 65 % HQ	Cat B 35 % HQ
		QUOTA	CSA	Métropole + DOM	- Créance C		
Métropole + DOM	Répartition	26 % TB	Taux calculé		- (FS + DN)		
	Déduction	- CFO	- CFO		- Concours Financier éventuel		
	Disponible	=	=		= HQ* disponible		

* dont Activités Dérogatoires maxi 26 % HQ CT Art. L6241-10 (AD)
Si TB < ou = 415 €, HQ peut être affecté en totalité sur l'une des 2 catégories

7- AFFECTATIONS DU DISPONIBLE AUX ÉTABLISSEMENTS BÉNÉFICIAIRES

Noter un montant, un % ou indiquer par une croix le choix de vos affectations par catégorie

Cocher si d'autres affectations figurent sur une suite jointe

UAI	Nom Ecole /Adresse (Liste des établissements habilités sur site internet des Préfectures de Région) Pour un versement spécifique, mentionner le nom et code du diplôme	CFA - UFA - SA		HORS QUOTA		
		QUOTA	CSA	CFA - UFA - SA	HORS CFA et <u>NON</u> cumulables	
				HQ CF éventuel	Cat. A (CAP / BP / BAC/BAC +2) AD	Cat. B (BAC +3 à BAC +5) AD
054 1550S	CFA DE LA CCI 54 - ASNL (CODE DIPLOME 50033501T) 3 RUE DU MOUZON - 54520 LAXOU					N/A